

DOSSIER D'INSCRIPTION 2026-2027

Adhérent **mineur**

Réservé au bureau

Catégorie:

Paielement:

Location de matériel :

Masque

Veste

Pantalon

Sous-cuirasse

Plastron

Fil de corps

Dossier complet ☐

Dossier transféré à la FFE ☐

INFORMATIONS PERSONNELLES LICENCIÉ(E)

* **Civilité :**

* **NOM :**

NOM de naissance :

* **Prénom :**

Prénom d'usage :

* **Date de naissance :** ... / ... /

* **Nationalité :**

Autre nationalité :

* **Adresse mail de contact :**

Téléphone 1 :

Autre téléphone :

* **Adresse complète :**

.....
.....
.....

* **RESPONSABLE LEGAL(E) 1**

* NOM Prénom :

* **Téléphone contact :**

* **Adresse mail :**

* **RESPONSABLE LEGAL(E) 2 (facultatif)**

* NOM Prénom :

* **Téléphone contact :**

* **Adresse mail :**

- * Autre personne (facultatif)
 - * NOM Prénom :
 - * Téléphone contact :
 - * Adresse mail :

☐ Cette personne peut venir chercher la/le licencié(e) mineur(e).

HONORABILITE **pour les cadres du club et parents bénévoles** **souhaitant participer à la vie du club :**

Certains types de licences permettent d'accéder aux fonctions de dirigeant, d'arbitre, d'éducateur et d'encadrant ayant des prérogatives d'organisation ou de responsabilité au sein de la structure, selon les article L 212-1 et L.322-1 et donc interdites aux personnes ayant fait l'objet d'une condamnation d'un crime ou d'un délit visé à l'article L. 212-9 du Code du Sport et donc soumises au contrôle de l'honorabilité.

A ce titre, les éléments constitutifs de l'identité pourront être transmis par la fédération aux services de l'État afin qu'un contrôle automatisé de l'honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du Code du Sport soit effectué (interrogation automatique du FIJAIS).

- * **NOM Prénom :**
- * **Lieu de naissance :**
- * **Département de naissance :**
- * **Commune de naissance :**

Autres informations à communiquer ?

.....
.....
.....
.....

Sauf opposition, ces informations seront utilisées pour la communication interne au club.

CONDITIONS LEGALES ET COMMERCIALES -- Cocher vaut acceptation

☐ **DROIT A L'IMAGE**

L'adhérent(e) et **tous** ses responsables légaux autorisent à insérer sa photo d'identité sur sa licence et autorisent la FFE, et ses différents échelons (ligues, comités, clubs), à exploiter toutes les photos et vidéos prises dans le cadre des activités fédérales pour des actions publicitaires ou promotionnelles. Cette autorisation est consentie pour le territoire français et une durée de 10 ans à compter de la captation de son image.

L'adhérent dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent (RGPD et loi Informatique et Libertés), soit par son espace personnel, soit en contactant directement la Fédération Française d'Escrime. L'adhérent et ses responsables légaux ont pris connaissance de la réglementation fédérale et s'engagent à la respecter.

☐ **UTILISATION DES DONNEES (par la FFE)**

La personne physique (son représentant légal le cas échéant) a pris connaissance de la réglementation fédérale et s'engage à la respecter.



☐ **CHARTRE DE LA FFE**

La personne physique (son représentant légal le cas échéant) a pris connaissance de la charte de la Fédération et s'engage à la respecter.



☐ **OFFRES COMMERCIALES FFE**

L'adhérent autorise la FFE à lui adresser des offres commerciales.

☐ **LETTRE D'INFORMATIONS FFE**

L'adhérent souhaite s'abonner à la newsletter fédérale.

APTITUDE A LA PRATIQUE SPORTIVE

NOTA BENE :

Le club offre 2 séances d'essai gratuites pour tout nouveau tireur avant de s'engager.

Si le tireur décide d'arrêter en cours d'année, il n'y aura aucun remboursement.

Une fois l'inscription validée, tout certificat médical requis devra être rendu dans les plus brefs délais.

☐ Un représentant légal a attesté que chacune des rubriques du **Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur** (donné par le QR ou sur version papier au club) a donné lieu à une réponse négative.



OU

☐ Fournir un certificat médical de moins de 6 mois en cas de réponse positive à au moins une des questions du questionnaire de santé.

Le certificat médical doit mentionner la pratique en compétition, le cas échéant.

Nom du médecin :

Date du certificat :

N° RPPS (Conseil national de l'Ordre des Médecins) :

AUTORISATIONS INTERVENTIONS MEDICALES

Je soussigné(e),

autorise la Société d'Escrime de Vichy à prendre les mesures nécessaires en cas de blessure ou maladie, pour (nom et prénom Licencié(e))

ASSURANCE

Par défaut les licencié(e)s bénéficient d'une assurance Responsabilité Civile (RC) et Individuelle Accident (IA). Tous les détails sur les conditions d'assurance sont donnés dans le Memento FFE mis en lien QR.



La part RC est obligatoire.

La part IA n'est pas obligatoire.

En cas de souscription de base (RC+IA), il est possible de souscrire individuellement à l'option individuelle complémentaire (« Option Licence + ») : augmentation des capitaux décès et Invalidité, assurance contre les conséquences financières d'un arrêt d'activité professionnelle (indemnités journalières) consécutif à un accident d'escrime. La garantie de base ne couvre pas l'arrêt de travail.

☐ **Option 0 (RC+IA).**

☐ **Et je décide de SOUSCRIRE au contrat Licence +.**

J'acquitte le montant de la prime d'assurance correspondante (voir tableau page 5).

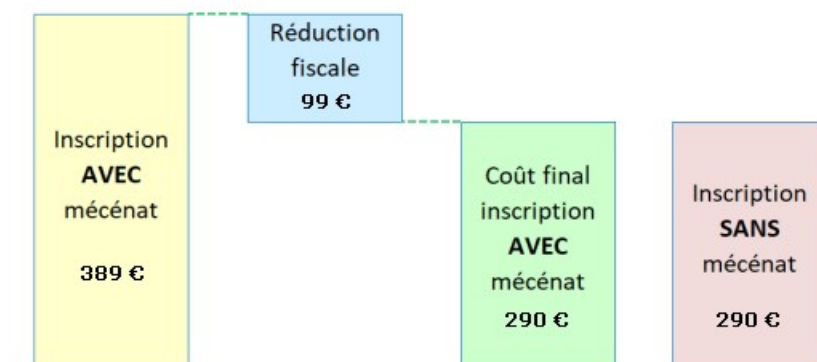
☐ **RC seulement. Je décide de NE PAS SOUSCRIRE au contrat collectif « accident corporel ».** Je n'acquitte **pas** le montant de la prime d'assurance correspondante et je ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat « accident corporel » proposée par la FFE. J'atteste néanmoins avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

Qu'est-ce que le mécénat ?

« Soutiens ton club ! »

La SEV est une association d'intérêt général et peut être soutenue par des dons pour son fonctionnement et son développement.

Exemple : mon enfant pratique en M11 et loue son matériel



Ainsi nous proposons une **formule Mécénat**, voir Tableau des cotisations club (page suivante).

Celle-ci est totalement facultative, bien sûr ! Mais faire vivre le club, cela peut passer aussi par lui donner quelques moyens d'action supplémentaires :)

Suite à un don, le club délivre en janvier suivant un reçu fiscal (*CERFA 2041-RD*) pour ouvrir droit à une déduction d'impôt.

**C'est bon pour le club et ça ne vous coûte rien !
Un Grand Merci pour votre aide.**

Bon à savoir !

Il est possible de faire des dons plus importants ouvrant droit à 66 % de déduction d'impôt, en vertu de l'article 200 du code général des impôts.

S'adresser au Bureau pour faire acte supplémentaire de générosité !

CHOIX DE LA LICENCE ET COTISATION CLUB

En cas de renouvellement de licence, il est préférable de faire soi-même la procédure en ligne !

La démarche est simple et permet de fournir tous les documents nécessaires si besoin.

Le club valide la procédure après-coup.

Renouvellement de licence (tuto) :



Sinon, entourer les options choisies et faire la somme Assurance + Participation en **TOTAL**

(1) :

LICENCE	Option RC	Option RC+IA	Option Licence+	Participation Ligue + Département	TOTAL (1)
Tireur M5 M7	19,49	20	20,58	14	
Tireur M9	31,49	32	32,58	22	
Tireur M11 et +	37,49	38	38,58	30,5	
Para-escrime Loisir	13,99	14,5	15,08	4	
Para-escrime Compétiteur	37,49	38	38,58	4	
Bénévole M20 et +	6,49	7	7,58	2	
Arbitre	37,49	38	38,58	30,5	

Puis choisir son option de cotisation club (2) :

COTISATION CLUB		Avec mécénat				Sans mécénat
		Cotisation club	Comprenant mécénat de	Déduction d'impôt 2027	Coût total après déd.	Cotisation club
Sans location de matériel	M7	249	150	99	150	150
	M9	289			190	190
	M11 M13	329			230	230
	M15 M17	349			250	250
Avec location de matériel	M7	309			210	210
	M9	349			250	250
	M11 M13	389			290	290
	M15 M17	409			310	310

CALCUL TARIF	Coût Licence	TOTAL (1)	
	Cotisation club	(2)	
	TOTAL ANNEE	(1) + (2)	

Echéancier

Les frais peuvent être répartis sur 4 échéances (octobre, janvier, mars, mai).

Préciser lors de l'inscription.

CAUTION LOCATION DE MATERIEL (le cas échéant)

Le prix de la location de matériel est de **60€** pour l'année, et ce coût est intégré dans le tableau des cotisations.

Le cas échéant, trois chèques de caution (non encaissés) sont demandés :

- * un chèque de caution de **250€** pour la tenue ;
- * un chèque de caution de **45€** en cas de casse d'une lame ;
le club prenant en charge 50 % du coût d'une nouvelle lame.
- * un chèque de caution de **90€** en cas de casse d'une 2^e lame.

Le matériel loué auprès du club est à rendre dans l'état que prévoit son usure normale.

Au-delà de ce niveau, son entretien est à la charge des tireurs ou familles.

Les tenues louées devront être rendues propres en fin d'année.

Attention !

Le club ne loue ni gant ni chaussettes, mais peut en vendre à ses licencié(e)s :

Gant : 20€

Chaussettes : 10€

Ma signature m'engage auprès de la Société d'Escrime de Vichy en qualité de licencié(e) et me rend responsable de mes actes et de mes paroles lorsque je suis au club. Enfin, je certifie que toutes les informations que j'ai fournies sont exactes et fais le nécessaire pour les fournir au club en temps et en heure.

Fait à le

Signature tireur :
(nom et signature)

Signature responsable(s) (tireur mineur) :
(nom et signature)